

CENTRE MARIE-MÉDIATRICE

Conseil d'établissement
Séance ordinaire du 05 décembre 2018
Local 104
14h15

Procès-verbal (document de travail)

Sont présents

Noms

Groupes représentés

Madame Sonia Lombart	Représentante des groupes socio-communautaires/DÉCLIC
Madame Véronique Lalonde	Représentante des groupes socio-économique/Le PITREM
Madame Lucie Demers	Représentante des enseignants
Monsieur Denis Carignan	Représentant des enseignants
Madame Virginie Gagnon	Représentante des professionnels/ conseillère en formation scolaire
Monsieur Alain Sauvé	Représentant du personnel de soutien /surveillant d'élèves
Madame Camila Martinez	Représentante des élèves
Madame Sylvie Marcotte	Représentante des élèves

Sont également présents à la table du conseil

Monsieur Daniel Mailhot	Directeur par intérim du centre
Madame Tricia Roy	Secrétaire
Madame Karine Fournier	Invitée
Monsieur Alain Beaulieu	Invité (a quitté à 15h20)

1- **Présence et quorum**

315 - CÉ
18/19

Madame Sonia Lombart, présidente du CÉ: ouvre la séance à 14 h 20 après avoir constaté le quorum et s'être assuré que tous les membres aient reçu leur convocation dans les délais prévus, et demande aux membres du CÉ de se présenter.

2- **L'ordre du jour**

315 - CÉ
18/19-115

PRÉAMBULE : Madame Sonia Lombart, présidente du CÉ, procède à la lecture de l'ordre du jour;

CONSIDÉRANT, que ce projet d'ordre du jour a été préalablement communiqué aux membres;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Monsieur Denis Carignan et appuyée par Monsieur Alain Sauvé, il est résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER l'ordre du jour proposé pour la séance ordinaire du 05 décembre 2018, en n'y apportant aucun changement.

Durée	No	Sujets	Objets
1 min	1	Présence et quorum	Constat Accueil
2 min.	2	Ordre du jour	Adoption
10 min.	3	Procès-verbal de la séance du 05 décembre 2018 07 novembre 2018	Adoption
20 min.	4	Budget annuel du Centre	Présentation
10 min.	5	Répartition des montants pour les mesures dédiées.	Approbation
20 min.	6	Priorisation 2018-2019	Information/Échange
20 min.	7	Projet éducatif	Information
10 min		Questions du public	
		Levée de la séance	

3 - Adoption du procès-verbal de la séance du 05 décembre 2018

315 - CÉ
18/19-116

PRÉAMBULE : Madame Sonia Lombart, présidente du CÉ, permet aux membres de faire la lecture individuellement du procès-verbal verbal.

CONSIDÉRANT, que conformément à l'article 69 de la *Loi sur l'instruction publique (LIP)*, les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 05 décembre 2018 plus de six (6) heures avant la tenue de la présente séance;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Madame Lucie Demers et appuyée par Madame Véronique Lalonde, il est résolu à l'unanimité:

DE DISPENSER, la secrétaire de procéder à la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 05 décembre 2018;

D'ADOPTER tel que déposé, le procès-verbal de la séance ordinaire du 05 décembre 2018 du conseil d'établissement du centre Marie-Médiatrice en n'y apportant aucune correction.

4 - Budget annuel du Centre

315 - CÉ

Le directeur par intérim, Monsieur Daniel Mailhot, présente l'état de situation du budget du Centre. Il utilise les documents officiels du Service des ressources financières de la CSDM, destinés aux membres du CÉ, afin d'en faire la présentation. Il précise que certains montants n'apparaissent pas encore au budget du Centre mais seront déposés sous peu par le Service des ressources financières. Comme par les années antérieures un suivi rigoureux des dépenses est exercé par la direction du Centre, en étroite collaboration avec le Service des ressources financières.

PROJET DE RÉSOLUTION

5 - Approbation de la répartition des montants dédiés

315 - CÉ

PRÉAMBULE : NIL;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'annexe 3 des Règles budgétaires amendées de fonctionnement des commissions scolaires pour les années scolaires 2018-2019 à 2020-2021, les conseils d'établissement doivent adopter une résolution confirmant la réception des sommes pour les mesures dédiées.



EN CONSÉQUENCE, le conseil d'établissement du centre Marie-Médiatrice confirme que la CSDM a alloué à l'établissement, dans le cadre des mesures dédiées et protégées, un montant de 27332 \$.

LE 5 DÉCEMBRE 2018

SONIA LOMBART, PRÉSIDENTE

6 - Priorisation.

315 - CÉ

Une discussion sur ce qui doit être prioritaire au centre se tient entre les membres du Conseil d'établissement. Il en ressort que la valorisation du centre est un élément à prioriser. Les membres souhaitent que la spécificité du centre et ses bons coups soient mieux diffusés. De plus, il y a un consensus pour améliorer le côté "vert" du centre.

7 - Projet éducatif.

315 - CÉ

Monsieur Mailhot présente aux membres du Conseil d'établissement l'état des travaux pour l'élaboration du projet éducatif. Le 30 novembre, lors d'une journée pédagogique, les membres du personnel ont travaillé à réfléchir sur ce que nous devrions y retrouver. Le sous-comité travaillera au cours des prochaines semaines afin de bien résumer ce qui est ressorti des discussions du 30 novembre et traduire le fruit de cette réflexion en enjeu, objectifs, orientations, indicateurs et cibles, tel qu'exigé par la loi de l'instruction publique.

Question du public

315 - CÉ
18/19

Madame Sonia Lombart, présidente du CÉ remercie les membres pour leur participation.

Levée de la séance :

CONSIDÉRANT que l'ordre du jour est épuisé;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Monsieur Denis Carignan et appuyée par Madame Véronique Lalonde, il est résolu à l'unanimité;

DE LEVER, l'assemblée de la séance ordinaire à 15h15

Adopté le 20 mars 2019



Sonia Lombart
Présidente



Véronique Lalonde
Vice-présidente

20 mars 2019
Date

Liste des documents joints au présent procès-verbal

Item à l'ordre du jour	Sujets de l'annexe